



BRIEFING PAPER

Examen Périodique Universel

LA SITUATION DES DÉFENSEUR.ES DES DROITS HUMAINS AU

Burkina Faso

Avril 2023

Contacts

Stéphanie WAMBA
International Service for Human Rights (ISHR)
s.wamba@ishr.ch

Florence OUATTARA
Coalition Burkinabé des Défenseurs des Droits
Humains (CBDDH)
cbddhcoordination@gmail.com



Lors de son troisième passage à l'Examen Périodique Universel (EPU) en Mai 2018, le Burkina Faso a accepté 187 recommandationsⁱ et pris note de 21 faites par les Etats membres. Il a accepté 29 recommandations portant sur la situation des défenseur.es des droits humains (DDH), la responsabilité des entreprises et les droits humains ainsi que la torture et les traitements cruels inhumains et dégradants. Depuis 2015, le pays fait face à une crise sécuritaire, une instabilité politique, a connu deux coups d'Etat en 2022 et est également sous sanction de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union

Africaine (UA).

A. RISQUES AUXQUELS SONT CONFRONTES LES DEFENSEUR.E.S DES DROITS HUMAINS

1. Malgré l'adoption d'une loi sur la protection des défenseur.es en 2017, l'espace civique et démocratique est restreint et les défenseur.es ne peuvent plus s'exprimer.
2. Dans la nuit du 22 au 23 août 2022, le véhicule de Serge Imhotep BAYALA, secrétaire général du cadre « 2h pour nous, 2h pour Kamita » a été incendié devant son domicile par des inconnus usant d'armes blanches, d'essence et d'autres objets inflammablesⁱⁱ. L'acte a été condamné par le ministre porte-parole du gouvernement sous le Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration (MPSRII), Yendkouni Joel Lionel Bilgom, dans un communiqué le 23 août 2022ⁱⁱⁱ. Il a déployé les services compétents sur les lieux pour les premiers constats. Une enquête a été diligentée pour retrouver les auteurs afin qu'ils répondent de leurs actes^{iv}.
3. Ollo Mathias Kambou dit KAMAOU du Mouvement le Balai Citoyen a été arrêté le 5 septembre 2022 et détenu arbitrairement par la section de recherche de la Gendarmerie nationale sans convocation puis conduit à la Brigade Centrale de Lutte Contre la Cybercriminalité. Accusé d'« Outrage public au chef de l'État »^v à la suite d'une publication sur Facebook entre juillet et août 2022. Son procès au Tribunal de Grande Instance Ouaga I s'est ouvert le 16 septembre 2022^{vi} puis renvoyé au 23 septembre 2022^{vii}. Il sera condamné le 4 Octobre 2022 à 6 mois de prisons avec sursis et 300 000f d'amende^{viii}.
4. Suite aux manifestations d'octobre 2022 à Bobo-Dioulasso, le coordinateur national de la Planète des jeunes panafricains (PJP), Nestor Podassé sera arrêté et déféré à la Maison d'arrêt et de correction (MACB) le 9 février 2023. Son arrestation fait suite à un enregistrement audio qui circulait (octobre 2022) sur les réseaux sociaux dans lequel il aurait proféré des menaces contre une communauté étrangère pendant des manifestations publiques pour réclamer le départ de l'armée française du Burkina Faso.^{ix}
5. Le lauréat du Prix Martin ENNALS et Secrétaire Général du Collectif contre l'Impunité et la Stigmatisation des Communautés (CISC), Daouda Diallo, a échappé à plusieurs tentatives d'enlèvement le vendredi 6 janvier 2023^x. Cette tentative intervient après son communiqué publié le 2 Janvier 2023 sur les massacres de Nouna, suivi des interviews sur plusieurs médias nationaux et internationaux. Il est constamment suivi par des inconnus à motos, et fait régulièrement l'objet de menaces de mort^{xi}.

B. RESTRICTIONS OFFICIELLES DE L'ESPACE RESERVE AUX DEFENSEUR.E.S DES DROITS HUMAINS

6. Le gouvernement a pris de nombreuses mesures entravant les libertés fondamentales et les droits des défenseur.es. Le 24 janvier 2022, MPSR a annoncé dans un communiqué de presse^{xii} la suspension de la constitution, la dissolution du gouvernement et de l'Assemblée nationale, et imposé un couvre-feu dans tout le pays. Le 30 septembre 2022, le président du MPSR par communiqué n°3 avait suspendu les activités des organisations de la société civile (OSC) sur toute l'étendue du territoire national pour

empêcher toutes manifestations visant à troubler l'ordre public^{xiii}.

7. D'après Human Rights Watch ^{xiv} entre fin 2021 et début 2022, le gouvernement avait bloqué l'accès à Internet dans le but de contenir les manifestants descendus dans la rue pour demander la fin des violences et protester contre la hausse des prix des denrées alimentaires. En outre, en 2021, le gouvernement avait interdit de facto aux journalistes de se rendre dans les camps de déplacés internes. Enfin après avoir pris le pouvoir, le MPSR a émis un avertissement contre la diffusion de « fausses informations ».

C. LES DEFENSEUR.E.S DES DROITS HUMAINS CONFRONTE.E.S A DES RISQUES PARTICULIERS

8. La loi N°064-2015/CNT du 20 Octobre 2015 portant liberté d'association au Burkina Faso^{xv} ne reconnaît pas officiellement les associations LGBTIQ. Le contexte sécuritaire avec les pesanteurs socioculturelles et religieuses favorise le durcissement de ton de la part des autorités et de certaines OSC. Certaines personnes LGBTIQ sont victimes de stigmatisation, d'exclusion sociale et familiale.

9. De nombreux assassinats ont été enregistrés dans la communauté LGBTIQ. Dans la nuit 3 au 4 Mars 2022 Ouassila Kharourne, scénographe et réalisatrice trans genre de nationalité franco-algérienne a été retrouvée sans vie à son domicile à Ouagadougou dans le quartier Pissy, où elle vivait depuis une douzaine d'année. Elle aurait été poignardée à l'arme blanche.^{xvi}

10. Les défenseur.es de la minorité ethnique Peul sont régulièrement sujets à des menaces et sont amalgamés avec les terroristes^{xvii}.

11. Le 18 Octobre 2022 le groupe Oméga Médias a porté plainte contre inconnu auprès de la Justice pour avoir proféré des menaces de s'en prendre à l'intégrité physique et à la vie du journaliste Alain Traoré, à l'intégrité physique de Alpha Barry, promoteur de

Oméga Médias et d'incendier les locaux du groupe Oméga Médias pour sa ligne éditoriale^{xviii}.

12. Selon Amnesty International^{xix} les autorités ont bafoué la liberté de la presse à plusieurs reprises et n'ont pas protégé les journalistes. Le 1 Mars 2021^{xx}, Ladjji Bama, rédacteur en chef du journal *Le Courrier confidentiel*, a été condamné par le Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou à une peine de deux mois de prison et une amende de 250 000 F CFA avec sursis. Il a reçu l'ordre de payer 2 millions de francs CFA de dommages et intérêts pour « diffamation » suite à une plainte déposée par le Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP). En Novembre 2020, des coups de feu avaient été tirés contre sa voiture non loin de Dori^{xxi}. Il avait porté plainte contre X pour « tentative d'assassinat » restée sans suite.

13. Le Conseil supérieur de la Communication (CSC) a mis en demeure 2 organes de presse. Par décision N°2023-005/CSC portant mise en demeure de la radio « Femina FM » du 7 Février 2023 de respecter les règles de conduite des émissions d'expression directe^{xxii} et par décision N°2023-006/CSC portant mise en demeure de la « télévision « France 24 » de respecter les règles et les principes professionnels du traitement de l'information du Burkina Faso^{xxiii}. En effet Il est reproché à Femina FM d'avoir permis à Moumouni Dicko de répandre des propos intolérants, subversifs et sans pouvoir l'interrompre lors de son émission en direct « Néké » du 4 Janvier 2023. France 24 d'avoir diffusé le 16 Janvier 2023 sur la bande défilante de sa chaîne de télévision le terme « rebelles islamiques » en lieu et place de « groupes armés terroristes ». Pour le CSC, en cas de manquements similaires, les organes de presse s'exposent à des sanctions de degré supérieur.

D. REPONSE DE L'ÉTAT CONCERNANT LA PROTECTION DES DEFENSEUR.E.S DES DROITS HUMAINS

14. La loi N° 039-2017/AN du 17 Juin 2017 portant Protection des Défenseurs des Droits Humains^{xxiv} six ans après son adoption n'est toujours pas effective. La mise en œuvre confiée à la Commission Nationale

des Droits Humains (CNDH) reste un défi. Cependant les défenseur.es continuent de faire face à de nombreuses difficultés dans l'exercice de leur travail et dans un environnement d'insécurité constant.

condamné l'apologie de la terreur et inviter les populations à ne pas céder à la haine et à la division et inviter les personnes victimes de menaces à saisir sans délai les structures compétentes^{xxx}.

15. La communauté peule^{xxv}, groupe ethnique majoritaire dans la région du Sahel (Nord-Est) ravagée par les violences djihadistes est suspectée de terrorisme. En Août 2022, un appel au meurtre a été lancé sur le réseau social WhatsApp par des enregistrements audio invitant les populations "autochtones" à tuer massivement les Peuls. Entre le 1er Janvier et le Mars 2019, 150 Peuls selon la société civile et 50 selon un bilan officiel ont trouvé la mort en représailles à l'attaque du village de Yirgou (Nord) par des présumés jihadistes armés à Arbinda, et en 2020 dans les villages de Dinguila et Barga, faisant des dizaines de morts, en majorité des Peuls^{xxvi}.

16. Le gouvernement a adopté le 17 Décembre 2022, une loi N° 002-2020/AN portant institution de Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP)^{xxvii}. Formés en seulement deux semaines, ils appuient les forces armées à travers des missions opérationnelles et de renseignements^{xxviii}. Selon le Collectif contre l'Impunité et la stigmatisation des Communautés (CISC), des VDP se livrent « librement à des pillages organisés et à des exactions ciblées sur des populations civiles sur un fond de délit de faciès et de stigmatisation ». Dans la nuit du 29 au 30 Décembre 2022 « suite à une attaque terroriste qu'aurait subie le quartier général des VDP de Nouna, ils ont conduit en guise de représailles des actions meurtrières »^{xxix}. Au total 21 personnes tuées dans des quartiers majoritairement habités par la communauté peule. Du 15 au 22 Décembre 2022 les VDP ont enlevés et exécutés des hommes à Marmisga dans la commune de Gourcy, région du Nord dans la commune de Kongoussi, région du Centre-Nord, enlevé et tué cinq (05) personnes dans la commune de Lorépeni, région du Sud-Ouest^{xxx}.

17. Le 08 Janvier 2023, le porte-parole du gouvernement, Rimalba Jean Emmanuel Ouedraogo, dans un communiqué, face aux propos haineux ou aux récents ethnicités constaté sur les réseaux sociaux a

RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO

- Mettre effectivement en œuvre la loi n°039 du 17 Juin 2017 sur les défenseur.e.s et doter son mécanisme de protection de moyens adéquats pour permettre une protection efficace et garantir un environnement de travail sécurisé pour les DDHs sur toute l'étendue du territoire national ;
- Réviser la loi n°039 du 17 Juin 2017 en la rendant sensible au genre, reformuler les articles 11 alinéa 5, 7 et 8 conduisant à l'auto censure des DDHs confronté aux cas de diffamation et supprimer l'article 16 relatif au refoulement ou expulsion du territoire national pour menace sur la sécurité intérieure ;
- Veiller à respecter les droits humains et les libertés fondamentales en tout temps y compris en périodes de crises et de conflits sur toute l'étendue du territoire nationale et particulièrement dans les villes sous blocus ;
- Prendre les dispositions nécessaires à la protection des civils, des journalistes et des DDHs lors des combats ;
- Revoir à la hausse la durée de formation des nouveaux recrues VDP afin de les outiller davantage sur les instruments basiques des droits internationaux des Droits Humains et le droit humanitaire international et faire un suivi appropriés des armes octroyées aux civiles armés, notamment les VDP de la Patrie ;
- Créer des conditions pour l'union sacrée des burkinabés à travers la réconciliation nationale, gage d'une unité et d'une cohésion durable entre les communautés ;
- Prendre des mesures nécessaires pour mettre fin aux graves violations, discriminations et stigmatisations contre les groupes vulnérables et les minorités notamment la communauté peule et les personnes LGBTIQ ;
- Renforcer la collaboration avec la communauté internationale afin que le peuple burkinabè bénéficie d'un soutien adéquat au même titre que tout autre peuple en guerre.

À PROPOS DE CE DOCUMENT D'INFORMATION

ISHR et la Coalition Burkinabé des Défenseurs des Droits Humains (CBDDH) encouragent les Etats à consulter les soumissions des militants locaux à l'EPU et à faire des recommandations au Burkina Faso concernant la protection des défenseur.es. Ce document est le résultat d'une compilation d'informations publiques dans le domaine de la protection des défenseur.es. Nous vous invitons à consulter les sources fournies pour plus informations.

ⁱ <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/bf-index>

ⁱⁱ <https://lefaso.net/spip.php?article115679>

ⁱⁱⁱ <https://burkina24.com/2022/08/23/incendie-du-vehicule-de-serge-bayala-le-gouvernement-condamne-avec-fermete/>

^{iv} https://www.sig.gov.bf/details?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=1303&cHash=ae85cd5e28a380a34115e759f35c9549

^v <https://burkina24.com/2022/09/22/balai-citoyen-ollo-mathias-kambou-est-un-prisonnier-dopinion/>

^{vi} <https://burkina24.com/2022/09/22/balai-citoyen-ollo-mathias-kambou-est-un-prisonnier-dopinion/>

^{vii} <https://burkina24.com/2022/09/23/proces-ollo-mathias-kambou-laccuse-ne-reconnait-pas-les-faits-a-lui-reproches/>

^{viii} https://www.koaci.com/article/2022/10/04/burkina-faso/justice/burkina-faso-un-membre-du-balai-citoyen-condamne-a-la-prison-avec-sursis-pour-outrage-a-lancien-president_163671.html

^{ix} <https://www.aib.media/2023/02/10/bobo-dioulasso-lactiviste-et-leader-dosc-nessor-podasse-place-en-detention/>

^x <https://www.omegamedias.info/blog/2023/01/08/%F0%9F%94%B4-le-secretaire-general-du-cisc-echappe-a-plusieurs-tentatives-denlevement-communiqu/>

^{xi} <https://netafrique.net/burkina-faso-menaces-de-mort-contre-le-secretaire-general-du-cisc-dr-daouda-diallo/>

^{xii} https://www.facebook.com/watch/live/?ref=watch_permalink&v=483644553262854

^{xiii} <https://www.facebook.com/photo.php?fbid=471260825029185&set=a.297324199089516&type=3>

^{xiv} <https://www.hrw.org/fr/news/2022/01/27/burkina-faso-le-coup-detat-est-une-menace-pour-les-droits-humains>

^{xv} <https://servicepublic.gov.bf/storage/documents/officiels/lYlJmeAebK51SP8g5hi5EbbOIC9eCPLoAV5XNIdk.pdf>

^{xvi} <https://www.aib.media/2022/03/04/burkina-la-scenographe-et-realisatrice-ouassila-kharourne-retrouvee-sans-vie-a-son-domicile/>

^{xvii} https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/09/15/nous-sommes-devenus-les-premiers-suspects-au-burkina-faso-les-peuls-de-plus-en-plus-stigmatises_6141793_3212.html?random=818299989

^{xviii} <https://lefaso.net/spip.php?article116760>

^{xix} <https://www.amnesty.org/fr/location/afrique/west-and-central-africa/burkina-faso/report-burkina-faso/>

^{xx} <https://www.mfwa.org/fr/issues-in-focus/journaliste-dinvestigation-ladji-bama-poursuivi-par-le-parti-au-pouvoir-pour-diffamation/#:~:text=Yacouba%20Ladji%20Bama%2C%20R%C3%A9dacteur%20en,pour%20le%2015%20mars%202021.>

^{xxi} <https://www.amnesty.org/fr/location/afrique/west-and-central-africa/burkina-faso/report-burkina-faso/>

<https://lefaso.net/spip.php?article119347>

xxiii <https://lefaso.net/spip.php?article119346>

xxiv <https://www.refworld.org/pdfid/5d42bc664.pdf>

xxxv https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/09/15/nous-sommes-devenus-les-premiers-suspects-au-burkina-faso-les-peuls-de-plus-en-plus-stigmatises_6141793_3212.html

xxvi <https://information.tv5monde.com/afrique/burkina-faso-la-communaute-peule-stigmatisee-amalgame-et-risque-de-guerre-civile-468849>

xxvii <http://www.justice.gov.bf/wp-content/uploads/2021/10/Loi-002-2020AN-portant-institution-de-Volontaires-pour-la-defense-de-la-patrie.pdf>

xxviii <https://www.france24.com/fr/afrique/20221026-recrutement-de-civils-au-burkina-faso-un-grand-classique-des-arm%C3%A9es-r%C3%A9guli%C3%A8res-en-difficult%C3%A9>

xxix <https://www.france24.com/fr/afrique/20230103-au-burkina-faso-des-suppl%C3%A9tifs-de-l-arm%C3%A9e-accus%C3%A9s-du-massacre-de-28-civils>

xxx <https://lefaso.net/spip.php?article118544>

xxxi https://www.sig.gov.bf/actualites/agenda-du-gouvernement/details?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=1386&cHash=4d11d378d5627cf20632dbd14cd45949